REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2002-480 DU 12 NOVEMBRE 2002

Chargeant Monsieur Amos ELEGBE, Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme de l'intérim de Monsieur Kamarou FASSASSI pour compter du 12 Novembre 2002.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.

VU La Loi N°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU La Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001 ;

VU Le Décret N°2001-170 du 07 Mai 2001 portant composition du Gouvernement et le Décret N° 2002-082 du 20 février 2002 qui l'a modifié.

DECRETE :

Article 1er : Pour compter du **12 Novembre 2002**, Monsieur Amos ELEGBE, Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme est chargé de l'intérim de Monsieur Kamarou FASSASSI, Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique absent du territoire national.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 12 novembre 2002

Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement.

Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 4 – AN 4 –CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – MECCAG-PDPE 4 – MMEH 4 – SGG – MSP 6 – AUTRES MINISTERES 20 - DEPARTEMENTS 6 -JO. 1